

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUPCOURT
SÉANCE DU 25 MARS 2021 À 19 HEURES 00**

Election d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-François STEMETZ pour remplir cette fonction.

Approbation du compte rendu de la séance du 01 mars 2021 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 mars 2021.

Approbation des Comptes de Gestion 2020 de la Trésorerie : Budgets de la Commune et du CCAS :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion du Budget Communal et du Budget du CCAS pour l'année 2020 transmis par Monsieur le Comptable Public.

Approbation des Comptes Administratifs 2020 : Budgets de la Commune et du CCAS :

a) Budget Communal

• Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 309 666,65 €	Total recettes réalisées : 372 976,31 €
Excédent global de fonctionnement 2020 :	+ 63 590,50 €
Transfert CCPSV :	+ 10 405,32 €
	Résultat de clôture 2019 : 188 019,91 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 262 015,73 €

• Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 65 153,41 €	Total recettes réalisées : 137 545,09 €
Excédent global d'investissement 2020 :	+ 72 391,68 €
Transfert CCPSV :	+ 49 135,86 €
	Résultat de clôture 2019 : 25 656,84 €

Résultat de clôture 2020 : + 147 184,38 €

Résultat global de l'exercice 2020 : 409 200,11 €

b) Budget CCAS

- Exploitation

DEPENSES		RECETTES	
Total dépenses réalisées :	2 400,00 €	Total recettes réalisées :	0,00 €
Déficit global d'exploitation 2020 :	- 2 400,00 €		
		Résultat de clôture 2019 :	2 684,06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 2 684,06 €

Après en avoir délibéré, et l'unanimité le Conseil Municipal sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-François STEMETZ et hors la présence de Monsieur Patrice LEGAY, Maire, approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Communal ainsi que le Compte Administratif 2020 du Budget du CCAS.

Affectation du résultat : Budgets de la Commune et du CCAS :

- Budget Communal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LEGAY, statuant sur l'affectation de résultat 2020 décide de l'affecter comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 176 549,91 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent + 147 184,38 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : + 85 465,82 €

- Budget CCAS :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JANDIN, statuant sur l'affectation de résultat 2018 décide de l'affecter comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 2 684,06 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat pour le Budget Communal ainsi que pour le Budget du CCAS telles que décrites ci-dessus.

Taux d'impositions :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivant pour 2021 :

Taxe foncière bâti : 26,29 % (17,24% taux départemental+ 9,05% taux communal)
Taxe foncière non bâti : 17,26 %
CFE : 20,64 %

Attribution d'une subvention au C.C.A.S. de LUPCOURT :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de deux mille euros au C.C.A.S. de LUPCOURT.

Budgets primitifs 2021 de la Commune et du CCAS :

(a) Budget primitif 2021 de la Commune :

- Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Total dépenses proposées :	360 227,37 €	Total recettes proposées :	248 677,46 €
Virement à l'investissement :	65 000,00 €	Résultats reportés :	176 549,91 €
Total général :	425 227,37 €	Total général	425 227,37 €

- Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Total dépenses proposées :	70 677,59 €	Total recettes proposées :	152 861,97 €
RAR :	232 650 20 €	Virement du fonctionnement :	65 000,00 €
Déficit reporté :	00,00 €	Affectation en réserve (1068) :	85 465,82 €
Total général	303 327,79 €	Total général	303 327,79 €

(b) Budget primitif 2021 du CCAS :

- Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Total dépenses proposées :	4 684,06 €	Total recettes proposées :	2 000,00 €
		Résultats reportés :	2 684,06 €
Total général :	4 684,06 €	Total général	4 684,06 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 de la Commune, ainsi que le Budget Primitif 2021 du CCAS tels que décrits ci-dessus.

Elaboration du PLU : instauration du sursis à statuer :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer le sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols ou la réalisation de projet d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs globaux du futur PLU ou de nature à compromettre son exécution.

CHARGE le Maire de motiver et de signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.

Le secrétaire de séance

Jean-François STEMETZ

Le Maire

Patrice LEGAY